

**Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH**

SDevRH/JYB/RM/BH N° 2026 - 416

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

<u>Article unique :</u>	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs de Recherche n°3 BAP E « Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie des systèmes d'information » est composé comme suit :
-------------------------	--

<u>Présidente :</u>	Mme Agathe GUILLOUX PU / Chercheuse – Inria/Inserm/Université Paris Cité
<u>Experts :</u>	M. Michel DOJAT DR2 - Inserm Mme Leslie GRAMMATICO-GUILLON PUPH - CHRU de Tours/Inserm M. Stéphane HUOT DR - Inria
<u>Représentants :</u>	M. Alfredo HERNANDEZ DR1 - Inserm M. Slimane MELKA IRHC - Inserm M. Jimmy VANDEL IR - Cnrs/Inserm/Université de Lille
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	Mme Marion MORA IR - Inserm

Fait à Paris, le 23/09/2026

Pour le Président-directeur général,

Le Directeur des Ressources Humaines,